



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ACADEMIE DE BORDEAUX
REGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 novembre 2011

Le présent procès verbal
compte 21 pages, annexes
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 20 membres présents sur 29 (annexe 1).

Le Proviseur présente les excuses de M. NOURY, Mlle BEZELGA, Mlle PERBOST,
M. LAFORIE sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté (annexe 2).

Le procès verbal de la séance du 14 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

1. Ajout au règlement intérieur du C.A.

Les membres suppléants représentants des élèves avaient été omis.

Il s'agit de

BERNADET Brice
EMERY Constance
ENAULT Marin
MRAD Sarah
ROUME Florestan

2. Projet de budget 2012.

Le projet de budget adressé aux membres avec la convocation est ensuite présenté conjointement par l'agent comptable et le proviseur.

Il fait apparaître une baisse de la subvention de fonctionnement versée la collectivité territoriale de 16.85%, pour un montant total de 173.162,5 € (au lieu de 208 261.50 € en 2011).

Il s'agit d'une conséquence de la modification du taux de participation du service annexe d'hébergement aux frais de fonctionnement. La CUCF (contribution des usagers aux charges de fonctionnement) était fixée par l'établissement à 10 % pour les demi-pensionnaires et 30 % pour les internes. La décentralisation a conduit la Région à devenir décideur en la matière. Ces taux sont donc fixés depuis l'an dernier à 15 et 32 %. Pour la Région, il s'agit donc d'une augmentation des ressources du service général. La subvention de fonctionnement est donc diminuée d'autant.

Le Proviseur fait remarquer que si ce raisonnement a une incontestable rigueur comptable, il n'en est pas moins que, toutes choses égales par ailleurs, la somme des dépenses des services généraux et d'hébergement reste la même, alors que la somme des recettes de ces deux services diminue.

A noter cependant que le coût des services d'hébergement ayant aussi augmenté, la baisse n'est pas aussi importante qu'elle eut pu être.

Globalement donc il s'agissait, afin de présenter un budget en équilibre et sincère, de combler un écart de 35.000 €.

Pour ce faire d'une part les recettes ont été augmentées en ce qui concerne la taxe d'apprentissage. Le pari a été pris de ramener ce montant à celui de la campagne 2010, soit 17.000 €. Pour ce faire une campagne de publipostage a été relancée, ce qui n'avait pas été fait l'an dernier. En 2011 les recettes avaient été de 17.913 € en 2010 (avec publipostage donc) et de 13.758 € en 2011 (sans).

Les économies restant nécessaires ont été prévues sur l'énergie (température clémente, nouveau contrat, nouvelles fenêtres), sur l'entretien et fournitures, ainsi que sur certains projets pédagogiques, dont le théâtre.

Monsieur TORTIGUE demande comment cette subvention est calculée.

M. BACHÉ répond qu'il s'agit d'une problématique globale, à partir d'un barème qui a été revu. Chaque facteur est affecté d'un coefficient conduisant à attribuer à l'établissement un nombre de points dont la valeur est fixée.

Le Proviseur précise que cette année le barème de ces points a évolué : un élève de l'enseignement général est compté pour 1 point, un du tertiaire pour 2. Le barème des lycées comme le nôtre est donc très différent de celui d'un lycée avec sections industrielles (5 points par élève) ou de l'ÉREA, qui voit son budget augmenter de 60.000 € puisque chacun de ses élèves est comptabilisé pour 8 points. Par ailleurs il fait remarquer qu'une ligne « transports EPS » existait l'an dernier dans ce calcul, pour un peu plus de 8.000 € et qu'elle a disparu cette année. M. BACHÉ évoque la possibilité d'une révision de ce barème expérimental l'an prochain et invite le lycée à réclamer pour la subvention « transports ».

Mlle CAMPAGNOLLE déclare que les représentants des enseignants ne peuvent accepter une telle baisse, mais que, dans l'unique but de ne pas perturber le fonctionnement de l'établissement, ils ne voteront pas contre le budget, mais s'abstiendront.

Mme ROI ajoute que les représentants des parents d'élèves de la FCPE s'associent à cette déclaration.

Le budget est donc soumis au vote :

Pour : 7 Abstentions : 13 Contre : 0.

Le budget est donc adopté. Il figure en annexe 3.

Les explications complémentaires, destinées aux autorités de tutelle et commentées en conseil figurent en annexe 4.

Le proviseur insiste sur le changement de mentalité qu'il devra entraîner : une dépense, même justifiée, ne pourra plus être automatiquement accordée. L'entretien sera réduit aux travaux indispensables, les actions pédagogiques conduisant à des coûts de fonctionnement devront faire l'objet d'une hiérarchisation. Le rapport coût par élève pourra être un critère de cette dernière.

3. EPCP

L'état prévisionnel de la commande publique est ensuite présenté.

M. LAFORIE explicite son utilité et précise qu'une réforme en cours de la comptabilité permet de prévoir qu'il s'agit de la dernière année de présentation d'un tel document.

Il fait également remarquer que les montants atteints nous rapprochent parfois des limites définies pour une procédure « simple » d'achats et que l'on peut se poser la question de groupements d'achats.

M. BACHÉ suggère un rapprochement des proviseurs de l'agglomération montoise.

Par ailleurs un groupement d'achats nécessiterait un appel d'offres ouvert largement : M. TORTIGUE fait remarquer qu'il est impossible dans ce type de procédure de privilégier les producteurs et fournisseurs locaux. M. LAGOEYTE fait remarquer que dans ces conditions, non seulement l'économie locale et les délais de transport en souffriraient, mais aussi que le bilan carbone de nos commandes s'aggraverait.

M. CÔME suggère d'utiliser un accord cadre avec bon de commande, trimestre par trimestre.

M. LAFORIE propose de privilégier le groupement d'achats existant au lycée de Marmande pour les denrées alimentaires, tout en veillant à faire vivre le tissu économique local.

L'EPCP figurant en annexe 5 est soumis au vote

Pour : 17 Abstentions : 3 Contre : 0.

4. Calendrier prévisionnel de l'année

Un calendrier prévisionnel figurait en annexe du procès-verbal du précédent conseil afin que chacun puisse y réfléchir. Il conduit aux remarques suivantes de la part de Mlle CAMPAGNOLLE, représentante des personnels enseignants :

Bac blanc : demande de procéder à l'épreuve écrite de langues vivantes avant les vacances de février (autres matières au retour)

Demande d'un oral d'italien LV3

Pour les L et ES : demande de l'écrit d'enseignement scientifique après les vacances de février.

Mme DUFAU suggère que cet écrit se déroule en même temps que les oraux de français des 1^o.

La prise en compte de certaines de ces demandes ne sera pas facile à réaliser en fonction de contraintes matérielles, de surveillance, de préparation et mobilisation de salles.

Cela aboutit au calendrier figurant en annexe 6.

5. C.D.I.

Mme HERBO présente le rapport d'activités du centre de documentation et d'information du lycée qui figurait en annexe 15 du PV du conseil précédent pour information. Ce document ne recueille pas d'observation et est adopté.

A cette occasion est abordé le problème de l'informatique au CDI. Il serait souhaitable, pour Mme HERBO, de pouvoir bénéficier de 5 ordinateurs supplémentaires dans le CDI. La fréquentation le justifie largement. Le proviseur fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une demande de renouvellement mais d'une demande d'équipement complémentaire, pour laquelle la procédure sera entamée.

Le Proviseur saisit cette occasion pour informer le conseil de la venue d'une société d'audit qui a analysé le réseau VDI de l'établissement, sur commande de la Région, suite à la demande de l'établissement. Un rapport devrait nous être prochainement proposé pour analyse avant finalisation, puis le financement de l'opération sera étudié. Si tout se passe dans les délais prévus, des travaux durant l'été 2012 ne sont pas exclus.

6. GRETA

La convention d'adhésion du lycée au GRETA des Landes vient à terme. Il est donc proposé de la renouveler. Même si la participation de l'établissement n'est pas active, cette adhésion est un atout dont il serait dommage de ne pouvoir se servir en cas de besoin, comme un service rendu éventuel à certains candidats à la formation continue. Il est également précisé qu'une réforme de cette structure, actuellement portée par le lycée de Borda, est à l'étude au Ministère. Les GRETA seront probablement à court terme remplacés par des GIP, groupements d'intérêt public, bénéficiant, contrairement aux GRETA, de la personnalité juridique.

La proposition d'adhésion au GRETA est adoptée à l'unanimité.

7. Voyages

M. CAZALA se propose d'organiser un voyage de 2 jours destiné aux élèves de 1^o STG.

Destination Futuroscope, Cap Sciences et centre commercial des Rives d'Arcin.

Participation maximale demandée aux familles : 120 €.

Les professeurs de sciences de l'ingénieur souhaitent organiser une sortie d'une journée pour visiter Airbus à Toulouse. Date probable : mi février. Participants : 1^o et T SI.

Participation maximale demandée aux familles : 20 €.

Accord unanime du conseil pour ces deux sorties, après qu'il ait été fait remarquer que la participation du lycée viendra en déduction du faible montant budgété pour les voyages.

8. Reversement du collègue pour l'hébergement

Il est actuellement prévu que le collège DURUY perçoive les versements des familles pour les frais de demi-pension et reverse cette somme diminuée de 1 % au lycée.

Ce prélèvement de 1 % est destiné à compenser les frais de recouvrement. Il s'avère que l'évaluation initialement faite à ce sujet était insuffisante pour couvrir les impayés.

En effet lorsque, après utilisation de tous les moyens, dont le recours à l'huissier, la créance ne peut être recouvrée, elle doit être prise en charge par ce chapitre budgétaire.

Par ailleurs le Conseil Général a décidé de baisser le pourcentage de reversement qui lui est effectué au titre des personnels, de 22.5 % à 13.4 %.

Le collège demande donc à pouvoir conserver 5 % des montants perçus et non plus 1 % afin de pouvoir faire face à ses charges d'impayés. En faisant remarquer que la baisse des charges CG conduira à un montant consacré à la nourriture de 1.81 €, soit à 1 centime près le montant existant dans les autres collèges du département, et légèrement supérieur à celui des lycées.

Le conseil d'administration donne son accord unanime à ce nouveau taux.

9. C.E.S.C.

Le calendrier prévisionnel des actions a pu être mis en place plus tôt que d'habitude, grâce à Mme BRUN, nouvelle infirmière, et à M. PEILLON. Ce dernier explicite le calendrier - programme qui figure en annexe 7.

10. Théâtre

Le conseil revient ensuite sur l'opération « chapiteau » qui avait été acceptée lors de l'année 2010/2011 et pour laquelle il avait été prévu une participation du lycée de 3.000 €.

Le montant accordé à ce type de projet dans le budget est très inférieur à cet engagement.

Il est conclu - que ce type de projet devra désormais être étudié avec moins de systématique bienveillance compte tenu de cette contrainte budgétaire

- que l'opération étant lancée et ayant bénéficié d'un engagement de principe, elle ne saurait être arrêtée
- que les crédits nécessaires feront donc l'objet d'un prélèvement sur les fonds de réserve.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
M. P. LAFORIE

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX